Pourquoi la Lifras a autorisé la plongée sous conditions ?

Les autorités fédérales et communautaires ont pris la décision de permettre la reprise des activités sportives sous certaines conditions.

Elles ont demandé à toutes les fédérations sportives, dont la nôtre, de remettre des propositions de reprise se basant sur l'avis de leur commission médicale.

Les Commissions Médicales de la Lifras et de la Nelos ont remis un rapport commun et détaillé quant aux mesures à prendre pour permettre une reprise progressive et en toute sécurité.

Ces mesures se basent sur des travaux de la Société Belge de Médecine Hyperbare, du DAN et d'autres organismes internationaux.

Dans l'intérêt de tous, aussi bien des plongeurs que des services de secours, la Lifras a mis des barrières à la reprise des activités.

Nous avons remis un plan de reprise progressive qui respecte intégralement toutes les mesures prophylactiques exigées.

La Commission de l'Enseignement a pris des mesures complémentaires très concrètes à la reprise, à savoir trois plongées de réadaptation absolument obligatoires pour tout le monde, ensuite des plongées à 40 mètres maximum et ce dans la courbe de plongée sans palier, et aucune épreuve pour l'obtention des brevets.

Nous aurions pu ne rien faire, ce qui n'aurait pas empêché nos membres d'aller plonger, puisque les autorités en ont décidé ainsi.

Nous comptons sur le bon sens et la responsabilité de nos membres et le respect des règles provisoires qui leur ont été communiquées.

Il aurait été, dans notre chef, plus inconscient de ne fixer aucune barrière et de laisser simplement les membres retourner vers les plans d'eau, ce que certains ont déjà fait, bien avant l'autorisation, sans demander l'avis de qui que ce soit. Mais chacun est effectivement libre de ne pas aller plonger.

Pour le conseil d'administrations,

Pilar RUIZ LOPEZ Présidente

Roland THIEBAULT Sercétaire général